



**CONCOURS D'ÉCRITURE
DE LA VILLE DE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE**

Règlement

Article 1 :

La ville de Barbezieux-Saint-Hilaire peut s'enorgueillir d'avoir prêté son nom à un groupe littéraire prestigieux, dans la première moitié du vingtième siècle, représenté notamment par Jacques Chardonne, Henri Fauconnier, Geneviève Fauconnier et Jacques Delamain. Daniel Reynaud, un peu plus tard, a également célébré notre commune dans ses poèmes.

Parallèlement, la ville est labellisée « Ville et Métiers d'Art ».

Fière de ce patrimoine, elle entend par le biais d'un concours d'écriture participer à la promotion de la création littéraire en France.

Article 2 :

Le concours est ouvert du lundi 8 juin 2020 au vendredi 18 septembre 2020 aux jeunes et aux adultes résidant habituellement sur le territoire français. Une seule participation par personne est acceptée. Par ailleurs, les auteurs ayant déjà été publiés – à compte d'auteur ou d'éditeur – ne peuvent pas participer.

Le concours comporte deux catégories :

- Jeune (entre 14 et 17 ans au 07/06/2020)
- Adulte

Article 3

Le sujet choisi est le suivant : **Les dessous de la ville**

Article 4

Les candidat(es) sont invité(e)s à soumettre un texte dont la forme est libre : nouvelle, poème, témoignage, récit, essai, bande dessinée, etc.

Article 5

Les consignes formelles suivantes doivent être respectées :

- 1) Indiquez vos Nom, Prénom, Adresse, Mail, Téléphone et Catégorie sur la première page (Jeune, Adulte)
- 2) Donnez un titre différent du sujet
- 3) Présentez votre texte sur 4 pages maximum format A4, recto, dactylographiées, non agrafées, police Times New Roman 12 pts (à l'exception des BD dont une version manuscrite pourra être acceptée)
- 4) Votre texte doit être écrit en langue française

Article 6

Les textes doivent être envoyés de préférence par courrier électronique à l'adresse suivante :

concours-ecriture@mairie-barbezieux.fr

ou à l'adresse postale suivante :

Mairie - Concours d'écriture - 26 rue Marcel Jambon 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire -

Article 7

La date limite d'envoi est fixée au 18/09/2020 à minuit.

Article 8

Les résultats seront proclamés ~~entre~~ le 15 novembre 2020 au Théâtre du Château de Barbezieux-Saint-Hilaire (ou la salle située dans le quartier de Plaisance) au cours d'une soirée à laquelle seront conviés tous les participants. La présence est souhaitée, en particulier pour les lauréats dont l'annonce leur aura été faite auparavant.

Article 9

Les trois premiers de chaque catégorie se verront récompensés

- 1^{er} de chaque catégorie
 - Le trophée du concours réalisé par l'entreprise Dream, ébénisterie d'art installée à Barbezieux-Saint-Hilaire
 - Des bons d'achat d'une valeur de 70 € (à utiliser chez les commerçants partenaires du concours)
- 2^e de chaque catégorie : Bons d'achat d'une valeur de 50 € (idem)
- 3^e de chaque catégorie : Bons d'achat d'une valeur de 30 € (idem)

Comme l'année passée, les contributions des trois premiers de chaque catégorie seront publiées dans un recueil qui sera remis gracieusement à l'ensemble des participants.

Par ailleurs, le jury s'arroge le droit d'y publier d'autres textes dont l'intérêt aura retenu toute son attention.

Article 10

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Par ailleurs, les auteur(e)s autorisent – à titre gracieux – la reproduction et la diffusion de leur texte sur tous les types de support choisis par les organisateurs, sans limitation de durée.

Article 11

Toute décision du jury est souveraine et sans appel.
